

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 64-2019

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	01/10/2019
Présents	10
Absents	13
Procurations	3
Votants	

Par suite d'une convocation en date du vingt-six septembre deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le premier octobre deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : GARCIA Pierre, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : QUILLIEN Nicole à Pierre GARCIA, CAZANAVE Véronique à Fabien CATALA, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN.

Absents : QUILLIEN Nicole, ALBAN Marie-Françoise, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

En l'absence de Madame le Maire, Pierre GARCIA, 1^{er} adjoint, préside la séance et après l'appel nominal des membres présents constate que le quorum n'est pas atteint : 10 présents, 13 absents.

Il rappelle que pour que le quorum soit atteint, il est nécessaire que le nombre des membres en exercice du conseil municipal qui sont effectivement présents à la séance soit supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice du conseil municipal (le nombre de procurations n'entrant pas dans le calcul des présents).

Aux termes de l'article L.2121-17 du CGCT, le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Dans ces conditions, le Président :

- **DÉCIDE** de lever la séance ;
- **DIT** qu'une nouvelle convocation sera adressée au conseil municipal pour une nouvelle séance portant sur le même ordre du jour sans obligation de quorum :

Judi 10 octobre 2019 à 20 h 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Nicole QUILLIEN




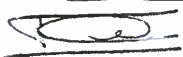
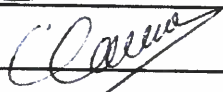

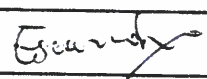

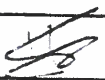
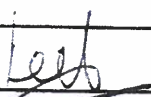
REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2019

Application après le site légalite.com

99_DE-009-210901948-20191002-0402019-DE

REUNION OBJET : Conseil Municipal DATE : 1er octobre 2019

NOM	PRENOM	Présent Signature	ABSENTS préciser si excusés	Procuration à
QUILLIEN	Nicole			
GARCIA	Pierre			
ALBAN	Marie-Françoise			
CAUX	Xavier			
DILLON	Valérie			
CATALA	Fabien			
CAMOU	Claudine			
CIBIEL	Christian			
ROUGÉ	Pierre			
JOLIBERT	Marie Christine			
LEVENARD	Christian			
ESCANDE	Jacques			
CAZANAVE	Véronique			
VIDAL	Candy			
BERSANS	Muriel			
ANGLADE	Jordane			
MARIEIRO	Fabienne			
BOURDONCLE	Stéphane			
BIARD	Ludovic			
SAINT MARTIN	Jean			
BAJAN	Andrée			
PEISER	Jean-Luc			
LE MINEZ	Monique			

Effectif légal	23
Membres en exercice	23
PRESENTS	10
ABSENTS	13
QUORUM 12	Absence de quorum report
PROCURATIONS	
VOTANTS	

REÇU EN PREFECTURE
 le 10/10/2019
 Application agréée E.legalite.com

Je soussignée, Véronique CAZANAVE, conseillère municipale, informe Madame le Maire, que je serai dans l'impossibilité d'assister au conseil municipal

Du 1^{er} octobre 2019

Je déclare donner procuration à

Fabien CATALA

Afin de voter en mon nom à toutes les questions qui seront traitées au cours de cette séance.

Fait à MIREPOIX, le 1^{er} octobre 2019

Véronique CAZANAVE



REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2019

Application agréée E. legation.com


99_DE-009-210901948-20191002-8402019-DE

Je soussigné, Nicole QUILLIEN, Maire de MIREPOIX, dans l'impossibilité d'assister au conseil municipal :

Du 1^{er} / 10 / 2019

Donne procuration à Monsieur Pierre GARCIA pour présider la séance et voter en mon nom à toutes les questions qui seront traitées au cours de cette séance.

Fait à MIREPOIX, le 1^{er} octobre 2019


Nicole QUILLIEN

Procuration

MIREPOIX CONSEIL MUNICIPAL DU ... 01/10/2019

Je soussigné Jean-Luc PEISER donne pouvoir par la présente procuration à Monsieur Jean SAINT MARTIN pour me représenter et voter en mon nom lors de la séance du Conseil Municipal suscitée.

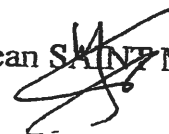
Le Mandataire

Jean-Luc PEISER



Le Mandant

Jean SAINT MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2019

Application agréée E-legaite.com

99_DE-009-210901948-20191002-8402019-DE